



LA MAIRE

MAIRIE LE COUDRAY-MONTCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 FÉVRIER 2026

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Selon l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Vu le décret d'application n° 2021-1311,
Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT,*

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal sont les suivantes :

N°2026-005	LOCATION PONCTUELLE DU MINI-BUS COMMUNAL AUX ENTREPRISES DE LA COMMUNE	Approuvée
N°2026-006	DON À L'AFM TÉLÉTHON	Approuvée
N°2026-007	RÉTROCESSION DES PARCELLES AK 315, AK 332, AK 334 ET AK 352	Approuvée
N°2026-008	MODIFICATION DE LA DESTINATION DU DROIT AU BAIL ACQUIS PAR LA COMMUNE – LOCAL « MES BOITES HEALTHY » – CENTRE COMMERCIAL DES TERRASSES	Approuvée
N°2026-009	AVENANT N°1 AU MARCHE N°2025-07 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX	Approuvée
N°2026-010	CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE PAR LA COMMUNE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SÉNART DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS RUE DE L'ÉGLISE	Approuvée



Madame Aurélie GROS
Maire du Coudray-Montceaux
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
Conseillère régionale d'Ile-de-France